



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la susdite municipalité, **qu'il y aura une rencontre du Comité de démolition le mardi 4 août 2026.**

Au cours de cette rencontre, le Comité de démolition doit statuer sur la demande de démolition du bâtiment suivants :

BÂTIMENT PRINCIPAL CONCERNÉ:

ADRESSE VISÉE : 102, RUE MASSON

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ:

L'immeuble, un bâtiment principal, est situé sur le lot 3 573 010 (propriété de Yann Villemaire), dont l'adresse civique est le 102, rue Masson à Saint-Roch-de-l'Achigan.

OPPOSITION

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la date de publication ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition à la directrice générale adjointe et greffière de la Municipalité, Madame Vianca Moreno, par écrit à l'adresse courriel suivante : **dga@sra.quebec**

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 16^e jour du mois de juillet 2026.

Me David Cousineau
Directeur général et
Greffier-trésorier adjoint